

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-06

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 9 Absent(s) : 1 Pouvoir(s) : 1	Le dix février deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 03 février 2023 <u>Date d'affichage</u> : 03 février 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, <u>Procuration(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Laury CICLET <u>Secrétaire de séance</u> : Anne-Olivia CAVALARI
Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Amendes de police
Sécurisation cheminement école

Dans la cadre de la répartition du produit des amendes de police Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide pour les travaux de sécurisation du cheminement piétonnier qui mène à l'école le long de la RD 31. Cette sécurisation consiste à la mise en place d'une quinzaine de potelets pour un coût d'environ 6000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le principe d'aménagement et de sécurisation du cheminement piétonnier

AUTORISE le maire à solliciter une subvention

S'ENGAGE à utiliser les sommes éventuellement allouées pour réaliser ces travaux

Le secrétaire de séance,
Anne-Olivia CAVALARI



Le Maire,
Christian VERMELLE



SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

22 FEV. 2023

ARRIVEE